

Belgium-Jambes: Construction work

OJ S 182/2019 20/09/2019

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CPAS de Namur

Postal address: Rue de Dave 165

Town: Jambes

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Mme Naïma Abouz

E-mail: marchespublics@cpasnamur.be

Telephone: +32 81337311

Fax: +32 81337329

Internet address(es):

Main address: www.cpasnamur.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/490/SN/2017>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Atelier d'architecture et d'urbanisme SA

National registration number: 0432.273.867

Postal address: Rue de Livourne 39

Town: Bruxelles

NUTS code: BE Belgique / België

Postal code: 1050

Country: Belgium

Contact person: M. P. Noizet

E-mail: info@aauarchi.be

Telephone: +32 25383358

Fax: +32 25341768

Internet address(es):

Main address: www.aauarchi.be

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local agency/office

I.5. Main activity

Social protection

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Travaux de construction d'une maison de repos (Harscamp) et de soins et d'une résidence-services (Salzinnes)

Reference number: 2019-490

II.1.2. Main CPV code

45000000 Construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Voir II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45215212 Retirement home construction work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: Rue des Bosquets à 5000 Namur.

II.2.4. Description of the procurement

Travaux de construction d'une maison de repos (Harscamp) et de soins et d'une résidence-services (Salzinnes).

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 750

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Options exigées (Voir cahier spécial des charges).

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

— dispositions générales

a) le DUME: principe et notion

En application de l'article 38 de l'AR du 18.4.2017, conformément à l'article 73 de la loi du 16.6.2017, lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire doit remplir le Document unique de marché européen (ci-après «le DUME») dont le formulaire type est repris à l'Annexe A. Dans le cadre du présent marché, le DUME sera encore fourni sur format papier (cf. Infra, usage de la mesure transitoire prévue à l'article 128 de l'AR du 18.4.2017).

Le DUME est une déclaration sur l'honneur officielle, servant de preuve a priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers, par laquelle l'opérateur économique affirme:

1) qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations, visées aux articles 67 à 69 de la loi, qui doit ou peut entraîner l'exclusion de soumissionnaires;

2) qu'il répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71;

3) qu'il fournira les informations pertinentes requises par le pouvoir adjudicateur.

Le DUME est composé de 6 parties. Dans le cadre du présent marché, le soumissionnaire devra compléter les parties II («informations concernant l'opérateur économique»), III («motifs d'exclusion»), et IV («critères de sélection»), ainsi que les déclarations finales. En effet, la partie I reprend les informations concernant la procédure de passation et le pouvoir adjudicateur et la partie V ne concerne pas les procédures ouvertes. Les lignes directrices suivantes aideront le soumissionnaire à remplir le DUME;

b) nombre de DUMEs à remplir, selon le cas:

— lorsque le marché est divisé en lots et que les critères de sélection varient selon les lots (cela peut être le cas pour le chiffre d'affaires minimal requis, qui doit alors être déterminé en fonction de la valeur estimée maximale des différents lots), un DUME devrait être rempli pour chaque lot (ou pour chaque groupe de lots partageant les mêmes critères de sélection).

Le présent marché ne comportant qu'un seul lot, un seul DUME doit être rempli,

— un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les critères de sélection doit remplir un DUME,

— si le soumissionnaire fait appel à la capacité de tiers, conformément à l'article 73, §1er, de l'AR du 18.4.2017,

— il doit remplir son DUME et répondre à la question reprise à la partie II, C, du DUME et,

— chacun de ces tiers doit également remplir un DUME distinct (parties II, sections A et B et III).

Lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques, y compris lorsqu'il s'agit d'une association momentanée, participe conjointement à la procédure de passation du marché, un DUME

distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à IV doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Les membres de la société momentanée indiquent également dans la partie II.B. du DUME celui d'entre eux qui représentera la société momentanée à l'égard du pouvoir adjudicateur et de la

direction des travaux,

— si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants, il complète la partie II, section D du DUME et fournit les informations demandées dans les parties II, section A et B et partie III pour chaque sous-traitant concerné.

5.2 Motifs d'exclusion (droit d'accès)

c) les motifs d'exclusion

La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18.4.2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a...(voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) une copie des états financiers (bilans et comptes d'exploitation) des 3 derniers exercices, faisant apparaître le chiffre d'affaires et le bénéfice annuel avant impôts (art. 67, §1er, al. 2, 1o de l'AR du 18.4.2017);

2) une attestation bancaire déclarant la bonne santé de la société et de ses bonnes relations avec sa banque (art. 67, §1er, al. 2, 3o de l'AR du 18.4.2017).

5.4.2.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) le seuil minimal d'exigence à satisfaire à l'égard de ce critère est le suivant: 20.000.000,- EUR pour le chiffre d'affaires

Agrégation requise: D (Entreprises générales de bâtiments), Classe 8

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) le soumissionnaire prouvera qu'il disposera des ressources humaines nécessaires, par la fourniture, en cas de recours à des sous-traitants: d'une liste nominative des différents sous-traitants auxquels les soumissionnaires envisagent de faire appel pour l'exécution de leur entreprise.

Pour chaque partie de l'entreprise sous-traitée, le nom de 3 sous-traitants maximum sera proposé parmi lesquels sera obligatoirement choisi de commun accord avec le maître de l'ouvrage le réalisateur desdits ouvrages en sous-traitance. Ces sous-traitants sont choisis parmi les spécialistes pour les fournitures ou travaux prévus et doivent posséder la catégorie et classe correspondantes à leur partie du marché. La catégorie et la classe seront indiquées en regard de chaque sous-traitant. C'est le montant de la partie du marché de l'entreprise soumissionnaire qui sert de référence pour déterminer la classe du sous-traitant. La «location» de main d'œuvre sera considérée au même titre que de la sous-traitance; pour les parties de marché confiées à de la main d'œuvre «louée», c'est la valeur des postes qui leur sont confiés sur base du prix du bordereau du soumissionnaire qui sert de référence pour déterminer le

montant des travaux sous-traité. Pour la partie 12 — cabines sanitaires — du marché, le soumissionnaire se reportera également à la remarque reprise en tête du CSC technique de cette partie sur les exigences minimales requises pour le sous-traitant qui sera accepté pour la réalisation de cette partie du marché; et ce sous peine de nullité de l'offre globale.

Les parties du marché qui ne sont pas déclarées comme sous-traitées à la remise de l'offre, ne pourront faire l'objet d'une sous-traitance en cours d'exécution que si des circonstances imprévisibles au moment de la remise de l'offre empêchent l'entreprise soumissionnaire de les réaliser avec son personnel propre; de plus il devra obtenir l'accord formel de la direction des travaux et du maître de l'ouvrage. Le sous-traitant qui serait désigné sera également agréé en classe et catégorie suivant les mêmes conditions que celles reprises ci-avant;

2) une liste de 3 chantiers réalisés au cours des 5 dernières années, avec:

— au moins un des 3 chantiers devra être un bâtiment affecté au secteur médico-social (maison de repos et de soins, hôpitaux...) d'un montant minimum correspondant à la classe d'agrégation à celle requise au vu du montant de l'offre,

— au moins un des 3 chantiers devra être un bâtiment à haute performance énergétique de plus de 1 000 m², ayant obtenu un résultat de test d'infiltrométrie de $n_{50} \leq 1$ (preuve du résultat de test à fournir) et/ou un niveau K inférieur ou égal à 25:

— pour les projets soumis à la réglementation PEB: le moyen de preuve du niveau K exigé ci-avant est le certificat PEB ou la déclaration finale PEB et le rapport final PEB (ou les équivalents suivant la réglementation de la région concernée),

— pour les projets qui ne sont pas soumis à la réglementation PEB: le moyen de preuve du niveau K exigé ci-avant est une déclaration sur l'honneur de l'architecte ou du bureau d'étude mentionnant le niveau K atteint,

— pour les projets qui sont certifiés Zéro énergie, Passif, très-basse ou basse énergie: la performance du bâtiment doit être démontrées par un des moyens suivants:

—— suivant qu'ils sont soumis ou non à la réglementation PEB, le niveau K exigé est fourni par les moyens mentionnés ci-dessus;

—— ou par le certificat délivré par la plate-forme Maison Passive ASBL (ou Passiefhuis Platform VZW ou par un organisme public légalement apte à délivrer un tel certificat dans le cadre des primes régionales ou fédérales). Dans ce dernier cas, ce n'est pas le niveau K exigé qui est démontré mais le respect des critères donnant droit à ces certificats...(voir documents du marché).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) la sous-traitance est obligatoirement limitée à maximum 75 % du montant du marché;

2) la bonne exécution des chantiers repris sur la liste devra être prouvée par la remise d'une attestation de bonne exécution signée par le maître de l'ouvrage du chantier de la référence proposée ou un de ses délégués.

Agrégation requise: D (entreprises générales de bâtiments), classe 8.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 05/11/2019 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 31/08/2020

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 05/11/2019 Local time: 10:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Informations complémentaires concernant l'introduction des offres/candidatures: toute question relative à la procédure de passation du présent marché sera posée exclusivement par le biais du «forum» accessible sur le site <https://enot.publicprocurement.be> au plus tard 10 jours calendrier avant la date limite prévue pour la remise des offres. Le pouvoir adjudicateur publiera les réponses aux questions sur ce forum.

Visite du site requise: est demandé aux soumissionnaires d'effectuer une visite préalable détaillée du site concerné par le présent marché afin de prendre parfaitement connaissance de la situation exacte et des conditions d'exécution du présent marché.

Aucune attestation de visite ne doit cependant être jointe à l'offre.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles (Etterbeek)

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/09/2019